

Table des matières

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Pédagogie	4
- Evaluation au cours de la formation	4
- Formations ultérieures accessibles	4
Gestion et contacts	5
Programme détaillé	6
- Programme par matière	
Infos pratiques	9

Introduction

Introduction

La mineure en études françaises vous offre une initiation à l'approche scientifique du phénomène littéraire, une sensibilisation à la littérature comme vecteur de la culture et, de manière plus générale, une lecture critique de l'information.

Conditions d'admission

Le programme est ouvert à tout bachelier, quel que soit son programme principal, sans prérequis ou condition d'admission. On attire cependant l'attention sur le fait qu'un module de ce programme est donné dans la langue des littératures concernées.

Pour plus de détails, consulter le [tableau récapitulatif](#) présentant par programme de bachelier les différentes mineures auxquelles les étudiants ont accès.

Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

La mineure en études littéraires est une mineure d'ouverture dont l'objectif est d'initier des étudiants de premier cycle universitaire à l'approche scientifique du phénomène littéraire, de les sensibiliser à la littérature comme vecteur de la culture et, de manière plus générale, de favoriser une lecture critique de l'information. En termes d'acquisition de compétences, l'étudiant aura acquis, au terme de sa formation, les principaux concepts de la théorie de la littérature lui permettant de mener à bien des analyses de textes. Il sera à même d'acquérir des compétences théoriques complémentaires qui lui permettront d'appréhender le texte littéraire dans toute sa complexité. Il aura eu l'occasion de rencontrer des oeuvres littéraires de cultures différentes et de les approcher ou analyser dans un esprit comparatiste. Sans exclusive, cette mineure est cependant surtout destinée à des étudiants dont la majeure est peu ouverte sur les études littéraires ; elle leur apportera une formation théorique de base en la matière et une introduction à l'histoire des littératures.

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...) qui visent l'acquisition de ces prérequis. Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

La mineure en études littéraires ne donne pas d'accès direct à un master particulier.

Gestion et contacts

Gestion du programme

Entité de la structure FIAL

Sigle	FIAL	
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres	
Adresse	Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 48 50 - Fax 010 47 20 53	
Site web	https://www.uclouvain.be/fial	
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)	
Faculté	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)	
Mandats	Philippe Hiligsmann Bérengère Bonduelle	Doyen Directeur administratif de faculté

Commissions de programme	Commission de programme en histoire de l'art et archéologie (ARKE)	
	Ecole de philosophie (EFIL)	
	Commission de programme en langues et lettres anciennes (GLOR)	
	Commission de programme en histoire (HIST)	
	Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes (LAFR)	
	Commission de programme en linguistique (LING)	
	Commission de programme en langues et lettres modernes (LMOD)	
	Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) (LSTI)	
	Commission de programme en communication multilingue (MULT)	
	Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes (ROM)	
	Commission de programme en sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	
	Commission de programme en arts du spectacle (THEA)	

Responsable académique du programme : [Hubert Roland](#)

Personnes de contact

Conseillère aux études : **Fiorella Flamini**

Programme détaillé

Programme par matière

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

L'étudiant doit totaliser 30 crédits répartis sur 2 ans, soit idéalement 15 crédits par an. Les cours sont à choisir ci-dessous, pour autant qu'ils ne fassent pas partie des matières obligatoires de la majeure (2e ou 3e année).

Bloc
annuel

2 3

o **Théorie et méthodologie (14 crédits)**

14 crédits à choisir parmi:

⊗ LFLTR1550	Théorie de la littérature	Jean-Louis Dufays, Michel Lisse	30h+7.5h	4 Crédits	1q	X	X
⊗ LROM1112	Introduction aux études de langues et littératures françaises et romanes : courants, concepts et méthodes	Mattia Cavagna, Jean-Louis Dufays, Philippe Hambye (coord.)	30h+7.5h	4 Crédits	2q	X	X
⊗ LCOMU1222	Littérature et société	Benoît Denis (supplée Marc Lits), Marc Lits	30h	5 Crédits	2q	X	X
⊗ LCOMU1313	Narratologie	Joëlle Desterbecq (supplée Marc Lits), Marc Lits	30h	5 Crédits	2q	X	X
⊗ LPSY1404	Psychologie, littérature et création	Philippe Lekeuche	30h	5 Crédits	1q	X	X

o **Etudes des littératures (16 crédits)**

L'étudiant choisit deux modules de 8 crédits parmi :

⊗ **Introduction aux littératures européennes et comparées (8 crédits)**

⊗ LFLTR1130	Approche comparée des littératures européennes	Paul Deproost, Erica Durante (coord.), Guido Latre, Hubert Roland	30h	3 Crédits	1q	X	X
⊗ LFLTR1330	Littérature générale et comparée : méthodes et pratiques	Erica Durante	30h	3 Crédits	2q	X	X
⊗ LEURO1202	Courants artistiques et littéraires en Europe	Jean-Claude Polet	30h	5 Crédits	2q	X	X

⊗ **Littératures anciennes et orientales (8 crédits)**

⊗ LGLOR1431	Littérature latine A	Paul Deproost	15h	3 Crédits	2q ⊙	X	X
⊗ LGLOR1432	Littérature latine B	Paul Deproost	15h	3 Crédits	2q ⊕	X	X
⊗ LGLOR1441	Littérature grecque A	Anne-Marie Doyen	15h	3 Crédits	1q ⊙	X	X
⊗ LGLOR1442	Littérature grecque B	Anne-Marie Doyen	15h	3 Crédits	1q ⊕	X	X
⊗ LGLOR1512	Culture et civilisation du Proche-Orient et de l'Egypte antiques I	Claude Obsomer, Jan Tavernier	30h	4 Crédits	1q ⊕	X	X
⊗ LGLOR1522	Culture et civilisation de Byzance et de l'Orient chrétien I	Andrea Barbara Schmidt	30h	4 Crédits	1q ⊕	X	X
⊗ LGLOR1532	Culture et civilisation de l'islam et du monde arabe I	Godefroid De Callatay	30h	4 Crédits	1q ⊕	X	X
⊗ LGLOR1542	Culture et civilisation de l'Inde et de l'Extrême-Orient I	Robert Delière	30h	4 Crédits	1q ⊙	X	X

⊗ **Littérature française (8 crédits)**

⊗ LROM1100	Histoire de la littérature française du Moyen Âge au 17e siècle	Agnès Guiderdoni, Tania Van Hemelryck (coord.)	45h	5 Crédits	2q	X	X
⊗ LROM1200	Histoire de la littérature française de 1700 à 1850	Damien Zanone	45h	5 Crédits	2q	X	X

						Bloc annuel	
						2	3
✘ LROM1300	Histoire de la littérature française de 1850 à l'époque contemporaine	Vincent Engel	30h	3 Crédits	2q	x	x
✘ LROM1523	Littérature francophone de Belgique	Pierre Piret	30h	4 Crédits	2q	x	x

✘ Littératures modernes non francophones (8 crédits)

Ces cours se donnent dans la langue des littératures; des prérequis linguistiques correspondant au niveau B1 du cadre européen de référence sont exigés.

✘ LROM1531	Los mitos literarios españoles de la Edad media al Siglo de Oro.	François Degrande (suppléante Geneviève Fabry), Geneviève Fabry	30h+15h	4 Crédits	1q	x	x
✘ LROM1537	El cuento hispanoamericano del siglo XX: recorrido histórico y temático	Geneviève Fabry	30h+15h	4 Crédits	2q	x	x
✘ LROM1541	L'età aurea della letteratura italiana: da Dante a Tasso e Metastasio	Costantino Maeder	30h+15h	4 Crédits	1+2q	x	x
✘ LROM1542	Percorsi tematici nella letteratura italiana: dal XIX secolo a oggi	Costantino Maeder	15h+15h	4 Crédits	1+2q	x	x
✘ LGERM1314	Geschichte der Ideen und der Literatur in Deutschland I	Antje Büssgen, Hubert Roland	30h	4 Crédits	1q	x	x
✘ LGERM1324	The History of English Literature I	Guido Latre	30h	4 Crédits	1q	x	x
✘ LGERM1334	Nederlandse literatuur I : (vroeg)moderne periode	Matthieu Sergier	30h	4 Crédits	1q	x	x
✘ LGERM1514	Geschichte der Ideen und der Literatur in Deutschland II	Antje Büssgen	30h	4 Crédits	2q	x	x
✘ LGERM1524	The History of English Literature II	Ingrid Bertrand	30h	4 Crédits	1q	x	x
✘ LGERM1534	Nederlandse literatuur II : 19de en 20ste eeuw	Matthieu Sergier	30h	4 Crédits	2q	x	x

Infos pratiques

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

L'étudiant choisit librement les cours qu'il veut suivre en 2e et en 3e années en veillant néanmoins à répartir, de manière équilibrée, le nombre de crédits sur les deux années.

2. Admission à la mineure

Il n'y a pas de condition d'admission particulière pour cette mineure.

3. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

En deuxième année de bachelier

L'étudiant s'inscrit en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son année d'études.

L'étudiant qui recommence sa 2e année est automatiquement réinscrit à la même mineure.

En troisième année de bachelier

Lors de son inscription en troisième année, l'étudiant est automatiquement inscrit à la seconde partie de sa mineure. Il en est de même pour l'étudiant qui recommencerait sa troisième année.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

4. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse <https://www.uclouvain.be/232660.html> .

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://www.uclouvain.be/355131.html> pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site

.

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure. Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les prérequis

Aucun prérequis pour cette mineure.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant.

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

Supports disponibles

Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit aux examens des cours de sa majeure. En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : .

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.

